

2. QUI EST VISÉ PAR LE PROJET DE LOI

Une préoccupation fondamentale pour toute compagnie cotisée en vertu de ce projet de loi est de savoir si le montant de la cotisation doit être considéré comme une dépense réglementaire légitime et par conséquent comme une dépense qui peut être répercutée sur sa clientèle, ou si tel n'est pas le cas, si les actionnaires de la compagnie doivent l'absorber intégralement. Bien que le projet de loi accorde au CRTC le pouvoir d'établir le mode de calcul de cette imposition, il demeure muet quant à l'identité de ceux qui, en fin de compte, devront acquitter cette imposition.

La compagnie croit savoir que les droits de licence imposés aux diffuseurs sont imputés aux usagers d'une certaine façon par les tarifs publicitaires, ce qui a une conséquence double: 1) ces droits représentent un coût qu'un annonceur faisant affaire avec un diffuseur canadien doit assumer et par conséquent, ne favorisent aucunement un prestataire de ce service par rapport à un autre; et 2) puisque les tarifs des diffuseurs ne sont pas réglementés, ils peuvent répercuter ce coût sans intervention réglementaire et de la façon qu'ils jugent la plus à propos.

Dans le cas de Télésat, elle fait face à une concurrence générale de la part d'autres technologies de remplacement et fait directement concurrence à des fournisseurs entièrement non réglementés de services terrestres et à des revendeurs de services d'espace segmentaire. De plus, étant donné que les tarifs de Télésat sont réglementés, si elle tente de répercuter ces coûts sur les usagers, elle doit d'abord obtenir l'approbation du CRTC, ce qui entraîne tout le processus réglementaire et les délais et coûts y afférents. Pour couronner le tout, il n'y a aucune garantie que le CRTC autorisera la répercussion des coûts sur les abonnés. Si ces coûts doivent être absorbés par les actionnaires de Télésat, la compagnie deviendra un investissement moins intéressant, ce qui implique que les investisseurs demanderont des taux de rendement requis plus élevés et que les abonnés devront finalement payer des tarifs plus élevés.